

## APPEL A CANDIDATURES

### **Appel à candidatures pour la mise à disposition de la zone du quai du Môle à Port Argelès pour des manifestations mettant en avant les produits de la mer et les produits du terroir**

#### **Contexte :**

Dans le cadre de la dynamisation du port, notamment en période hivernale, la Ville d'Argelès-sur-Mer lance un appel à candidatures pour la mise à disposition de la zone du quai du Môle au port en vue de l'organisation de manifestations valorisant les produits de la mer et les produits du terroir. Ce projet vise à animer le port, renforcer son attrait touristique et promouvoir les richesses locales tout au long de l'année, en particulier pendant la période hivernale.

#### **Objectif :**

Le projet a pour objectif d'encourager la création d'événements qui feront la promotion des produits de la mer, des produits du terroir, et plus généralement des savoir-faire locaux. Ces manifestations permettront de fédérer les acteurs économiques locaux, d'attirer un public varié, et d'enrichir l'offre culturelle et touristique de la ville.

#### **Conditions de candidature :**

Les porteurs de projets intéressés doivent soumettre une candidature répondant aux critères suivants :

- Proposition d'événements mettant en avant les produits de la mer, les produits du terroir ou des activités directement liées à ces thèmes.
- Projet visant à animer les quais du port, idéalement sur une période hivernale.
- Organisation d'activités accessibles à un large public (animations, dégustations, ateliers, conférences, etc.).
- Respect des normes sanitaires et sécuritaires en vigueur.

Les candidats devront préciser dans leur dossier :

- La nature des manifestations proposées (type d'événements, durée, planning).
- Le nombre et la qualité des exposants ou participants impliqués.
- L'impact envisagé pour le développement économique et touristique de la ville.
- Les moyens logistiques et techniques mobilisés pour la mise en œuvre de l'événement.

#### **Dépôt des candidatures :**

Les candidatures doivent être envoyées avant le **25 avril 2025**, accompagnées des documents suivants :

- Un descriptif détaillé du projet.
- Une présentation de l'équipe organisatrice et de ses compétences.

Les dossiers de candidatures doivent être envoyés à l'adresse suivante : [interieur@ville-argelessurmer.fr](mailto:interieur@ville-argelessurmer.fr)

### **Sélection des projets :**

Les projets seront examinés par un comité de sélection sur la base de plusieurs critères : la cohérence et la qualité du projet, la capacité à proposer de l'animation sur le port, la complémentarité avec les commerces existants, les moyens humains et matériels mis en œuvre pour l'exploitation de l'activité envisagée, la faisabilité technique et logistique, l'impact économique pour la commune.

### **Signature de la convention :**

Le projet sélectionné donnera lieu à la signature d'une convention d'occupation du domaine public pour une durée de 5 ans entre la Ville d'Argelès-sur-Mer et l'organisateur de l'événement, précisant les modalités de mise à disposition du quai du Môle au port, les obligations des deux parties, ainsi que le montant de la redevance en fonction de la superficie accordée.

**Nous encourageons vivement les initiatives créatives et innovantes, qui contribueront à mettre en valeur nos produits locaux et à renforcer l'attractivité de notre port pendant la période hivernale.**

Pour toute question ou information complémentaire, veuillez contacter : Mme ALBERTY Rose-Marie – Service Commerce – 04.68.95.34.61 - [rm.alberty@ville-argelessurmer.fr](mailto:rm.alberty@ville-argelessurmer.fr)